

PREFECTURE DU NORD

Commune de HAUSSY

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

relatif Demande d'autorisation unique présentée par la Société
PELEIA 35 portant sur l'exploitation d'un parc éolien composé
de cinq aérogénérateurs dit "projet éolien chemin de Valenciennes"
sur le territoire de la Commune d'Haussy
Enquête N° EA9000167/59

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur



ENQUETE RELATIVE

A

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Demande d'autorisation unique présentée par la Société PELEIA 35
portant sur l'exploitation d'un parc éolien composé de cinq (5)
aérogénérateurs dit "projet éolien chemin de Valenciennes" sur le
territoire de la Commune d'Haussy.

Enquête N° E19000167/59 -

En exécution de l'arrêté du 29 octobre 2019 de Monsieur le Préfet du Nord,

je soussigné, Monsieur GERARD Serge C/E ai ouvert ce jour, le présent registre

côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée

de 31 jours du mercredi 20 novembre au vendredi 20 décembre 2019

les lundis et jeudis de 15 heures à 17 heures

les mardis et vendredis de 8 heures 30 à 12 heures

les mercredis de 8 heures 30 à 12 heures et 15^h à 17^h

et samedis 23 novembre et 7 décembre de 8 heures 30 à 12 heures

les observations du public.

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

A Haussy le 20 novembre 2019
à 8^h30.

Première journée :

Le de heures à heures

1) - Observations de M. Le persennance - 2 visites pour discussion
et remise d'un document écrit placé dans le registre -

M. M. Hanquet Rachel

M. Brabant Juc

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

2^e permanence - 28 Nov 2019

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Blas Jean

34 route de Solismes

59213 St-Étienne sur Ocaillon

Je suis propriétaire de la ferme Denis
depuis 1975

qui se trouve à la limite du territoire d'Hauff
C'est là ou j'habite

la première collienne n° 6 de fasc chaussée
Brunchaut

est très gênante (Bruit) vu que le vent
se trouve très souvent au sud ouest en direction
de la ferme Denis.

Maintenant vous rapprochez encore avec le
projet chemin de Valenciennes.

Je pense qu'il faudrait supprimer la
première collienne n° 5 du projet
chemin de Valenciennes

le 28 novembre 2019

remarques arrêtées le 28 Nov 2019 à l'issue de la 2^e permanence

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

aucune remarque le 7 décembre à l'issue de la 3^e permanence
→ Dépôt de 2 courriers (Parcours de Python et Syndicat de la Belle)

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Aucune remarque le 11 décembre à l'issue de la 4^e permanence

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Bruno RENARD
Président Société de Chasse
M me Lucien Bécar
59294 HAUSSE

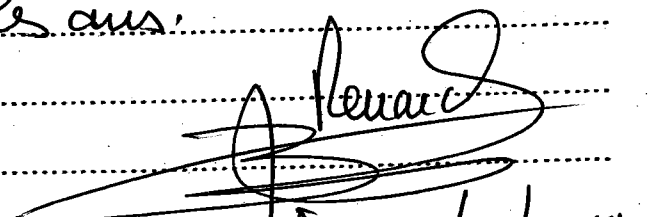
Je suis contre le projet éolien pour les motifs suivants :

Avec l'expérience du 1^{er} parc qui nous avait été "vendu" comme formidable, sans nuisance, sans risque. Il est évident que le gibier naturel (Chevreuil, lièvre, perdrix), a dépeuplé le secteur éolien de 50 chevreuil et il n'en reste que 5 ou 6 et ne fait que passer.

D'autre part aucune action concrète n'a été réalisée pour protéger et sauvegarder ce gibier naturel ; par contre des actions ont été réalisées pour la protection des producteurs (busards).

Dans le 1^{er} projet nous avons obtenu une compensation financière que nous avons utilisée pour repeupler le territoire en perdreaux sur une période de 3 ans.

Si le projet se réalise nous souhaitons obtenir une nouvelle compensation financière afin de continuer à repeupler le territoire tous les ans.


le 20/12/2019.

M. et Mme HANQUET Michel

39 rue du 8 mai 45

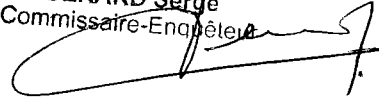
59294 - HAussy

Haussy, le 20/11/2019

Courrier n° 1

Reçu le 20/11/2019

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur



Monsieur le commissaire - enquêteur,

Nous avons choisi de vivre à Haussy en 1977. Depuis, nous apprécions beaucoup le village et son environnement.

Malheureusement, l'installation d'un premier parc d'éoliennes, chemin de Valenciennes, est venue perturber notre cadre de vie (pollution visuelle de ces "monstres") et notre quiétude (insomnies notamment, maux de tête).

Quel impact des infrasons sur notre santé ?

Nous sommes conscients du réchauffement climatique mais les éoliennes vont-elles être vraiment la solution idéale ? Comment vont-elles être recyclées ? Quel patrimoine de déchets allons-nous léguer à nos enfants et petits-enfants ?

Notre cadre de vie et notre santé sont sacrifiés au profit de promoteurs privés. À part les retombées financières pour les investisseurs, la C.C.P.S., la commune, que reste-t-il aux simples villageois que nous sommes ?

rien. Aucun état d'âme de la part de tous ceux qui "encaissent".

Avec ce premier parc, nous pensons que nous avons déjà contribué à l'effort national.

Par conséquent, nous nous opposons à l'extension du parc actuel.

Qui prend en compte la dévalorisation de nos
habitations ? Personne.

On remarque également que les édifices existants
sont souvent brisés. A quoi bon en installer d'autres ?

A.H. HANQUET



M. HANQUET



BRASSART Jean-luc
4 route de Valenciennes
(maison rouge)59294 Haussy

à Enquête publique de Haussy

Par la présente, je m'oppose vivement à l'extension du parc éolien (chemin de Valenciennes) qui se situe juste devant notre habitation et qui nuit gravement depuis trois ans sur notre vie.

En effet, depuis l'installation des 6 machines, la Dréal ne cesse de faire des relevés acoustiques dans notre propriété, qui démontrent que le bruit émergent de celles ci dépasse les normes requises et oblige le bridage.

D'où mon interrogation : Pourquoi installer des machines supplémentaires sachant qu'il faudra les brider (source : la MRAe réunion d'octobre 2019) .

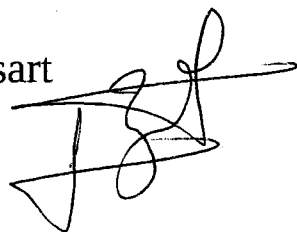
Nous avons accepté le premier projet, car, dans l'ignorance , nous avons fait confiance au promoteur et enquêteur. Depuis , nous avons compris . Le rapport de l'enquêteur annonçant un impact faible sur notre habitation n'avait aucune valeur car , aujourd'hui, les machines sont bridées.

L'attrait financier ne fait aucun doute de la part de la Communauté de commune du pays solesmois qui ne consulte absolument pas les résidents les plus impactés .

En conséquence, si le projet est accepté par Monsieur le Préfet, nous engagerons un recours contre le promoteur et la CCPS. afin de bloquer le permis de construire .

Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, à condition que les projets soient élaborés en concertation avec les habitants impactés et dans le respect de l'environnement.

Jean-luc Brassart



Courrier n° 2

reçue le 20/11/2019

GERARD Serge
Commissaire Enquêteur





Courrier n° 3

Solesmes, le mardi 3 décembre 2019

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur
déposé le 7/12/2019

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de HAUSSY
2 Place Jean Jaurès,
59294 Haussy

OBJET : Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien dit « Chemin de Valenciennes » à Haussy

Monsieur,

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle que je représente est attaché à la préservation de la qualité des eaux et plus largement de la biodiversité de son territoire. A ce titre, il me semble important d'exprimer un avis sur le projet éolien cité en objet, qui viendra étendre de cinq nouvelles machines de parc existant de six machines dit « Chaussée Brunehaut ».

Le projet de parc tel que présenté aux services de l'Etat prévoit les mesures de compensations suivantes :

- Paysage :
 - Conception réalisée en alignement sur le parc existant, dans une optique d'évitement
 - Poste de livraison identique à celui du premier parc
 - Création d'un chemin de « randonnée » équipé de panneaux mettant en lumière le patrimoine historique et la biodiversité locale
 - Arbres de haut-jet pour les riverains les plus proches sur la base du volontariat
- Ecologie
 - Bridage éolienne E1 car proche de la haie
 - Création d'une jachère/zone de friche de 1 ha (à 1 km au sud du parc éolien) pour attirer les rapaces
 - Protection des nichées de busards en partenariat avec le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

En complément, il me semble important de rappeler que la transition énergétique ne pourra se faire sans un recours accru aux énergies renouvelables, parmi lesquelles l'éolien terrestre. Le développement durable doit intégrer les aspects environnementaux et économiques, mais également sociaux pour faire bénéficier la population dans son ensemble des retombées économiques produites par les ressources naturelles. Du fait de son volet citoyen et concerté, ce projet permettra des bénéfices par et pour le territoire.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, et en tant que Président du Syndicat, je souhaite à émettre un avis favorable au projet éolien du Chemin de Valenciennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du SMBS

Georges FLAMENGT

course n°4

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

déposé le 7/12/2019

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

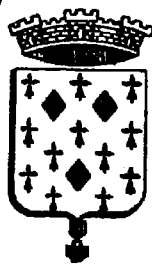
Affiché le

SLO

ID : 059-215905415-20191203-77_2019-DE

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNE



DE SAINT-PYTHON

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N°77/2019

OBJET :

**AVIS PARC EOLIEN
CHEMIN DE
VALENCIENNES**

Membres en exercice : 15

Membres de présents : 11

Nombre de procurations : 4

Nombre d'absents (ou excusés) : 4

Séance du 3 décembre 2019 à 18 h 30

dans la Salle de la Mairie

Convocation du 28 novembre 2019

Membres présents : FLAMENGT Georges (a procuration pour VINOIS Alain) - LANZOTTI Jocelyne - BLAS Joël - BLAS Laurent (a procuration pour VANGENEBERG Jean-René) - PETIT Bruno - BOUDOUX Pascal - FLAMENT Hervé - KEHL Valérie - PLICHON Coralie - POIRETTE Gérard (a procuration pour MARDELE-LASIS Aurore) - LECLERCQ Pascale (a procuration pour PAVOT Marijke)

Membres excusés : MARDELE-LASIS Aurore (donne procuration à POIRETTE Gérard) - VINOIS Alain (donne procuration à FLAMENGT Georges) - VANGENEBERG Jean-René (donne procuration à BLAS Laurent) - PAVOT Marijke (donne procuration à LECLEQC Pascale)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : POIRETTE Gérard

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique sera ouverte du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes sur le territoire de la commune d'Haussy. Cette demande est présentée par la Société PELEIA 35, située au 12 rue Martin Luther King à SAINT CONTEST (Calvados) et concerne le projet dit « projet éolien du chemin de Valenciennes ».

Les dossiers soumis à l'enquête publique sont mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie d'HAUSSY.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- le samedi 7 décembre 2019 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 11 décembre 2019 de 14 h à 17 h,
- le vendredi 20 décembre 2019 de 9 h à 12 h.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public. Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de HAUSSY.

Le Conseil Municipal de St Python peut formuler son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra toutefois être pris en compte que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le projet de parc tel que présenté aux services de l'Etat prévoit les mesures de compensations suivantes :

- Paysage
 - Conception réalisée en alignement sur le parc existant, dans une optique d'évitement
 - Poste de livraison identique à celui du premier parc
 - Création d'un chemin de « randonnée » équipé de panneaux mettant en lumière le patrimoine historique et la biodiversité locale
 - Arbres de haut-jet pour les riverains les plus proches sur la base du volontariat

- Ecologie
 - Bridage éolienne E1 car proche de la haie
 - Création d'une jachère/zone de friche de 1 ha (à 1 km au sud du parc éolien) pour attirer les rapaces
 - Protection des nichées de busards en partenariat avec le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

Monsieur le Maire rappelle que la transition énergétique ne pourra se faire sans un recours accru aux énergies renouvelables, parmi lesquelles l'éolien terrestre. Le développement durable doit intégrer les aspects environnementaux et économiques, mais également sociaux pour faire bénéficier la population dans son ensemble des retombées économiques produites par les ressources naturelles. Du fait de son volet citoyen et concerté, ce projet permettra des bénéfices par et pour le territoire.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet éolien du Chemin de Valenciennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable au projet éolien du Chemin de Valenciennes de la Société PELEIA 35.

Pour extrait conforme

Le Maire,


Georges FLAMENGT

PREF59 PREF-INSTALLATIONS-CLASSEES

22/11/19 10:03

PE CHEMIN DE VALENCIENNES - Obs reçues Avis enquete publique

à : sergerard@wanadoo.fr
cc : van-broeck Frederique PREF59

Bonjour Monsieur GERARD,

En l'absence de Mme VAN BROECK, chargée du dossier PE CHEMIN DE VALENCIENNES, je vous transmets ci-après une observation reçue sur l'adresse générique du BICPE.

Je vous en souhaite bonne réception, cordialement

LR

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis enquete publique
Date : Thu, 21 Nov 2019 17:44:59 +0100
De : Louis Gachenot <louisgachenot@gmail.com>
Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Bonjour,
Je vous fais part mon soutien au projet éolien du Chemin de Valenciennes qui est source de retombées économiques et de dynamisme local tout en participant aux objectifs de la transition énergétique.
Cordialement,

Avis favorable

Courrier n° 5

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

*Reçu le 22/11/19 sur
l'adresse générique du BICPE
et transmis par le service
de la Préfecture 59*

van-broeck Frederique PREF59

02/12/19 09:54

Fwd: Fwd: [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique projet éolien du chemin de Valenciennes à HAUSSY

à : sergerard@wanadoo.fr


Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-après l'observation reçue vendredi soir concernant le parc éolien du Chemin de Valenciennes.

Je reste à votre entière disposition à ce sujet.

Cordialement,

Frédérique VAN BROECK

Compte n° 6
Reçu par mail le 2/12/19
pref


Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
 N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique projet éolien du chemin de Valenciennes à HAUSSY**Date :Mon, 02 Dec 2019 09:17:47 +0100****De :PREF59 PREF-INSTALLATIONS-CLASSEES <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>****Pour :van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>**

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
 N'imprimons que si nécessaire.

- Comparaison avec le système Allemand
- voir problématique dans le dossier
(mesures de réduction)

----- Message transféré -----

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] enquête publique projet éolien du chemin de Valenciennes à HAUSSY**Date :Fri, 29 Nov 2019 17:53:51 +0000 (UTC)****De :Kieffer Sylvia <sylvia.kieffer@yahoo.fr>****Répondre à :Kieffer Sylvia <sylvia.kieffer@yahoo.fr>****Pour :pref-installations-classees@nord.gouv.fr <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>**

A l'attention du Commissaire Enquêteur,

Je suis contre le projet de parc éolien du chemin de Valenciennes à **HAUSSY**.

Encore un projet où l'argent est privilégié au détriment de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des riverains et des animaux !

L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ».

Déboiser des forêts pour y installer des éoliennes est une ineptie. Idem pour l'implantation d'éoliennes dans des prairies, dans des terres agricoles, dans des zones Natura 2000 etc...

Où est l'écologie lorsqu'on remplace des arbres par des éoliennes ?

Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES, comme pour l'amiante, les pesticides etc.... n'a pas le

courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Pourtant, l'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives.

En Allemagne, une association « DSGS e.V » Deutsche Schutz Gemeinschaft Schall für Mensch un Tier défend les nombreux riverains qui subissent les nuisances des éoliennes. Les nombreux témoignages d'allemands corroborent les témoignages de riverains de parcs éoliens en France. Ni en France, ni en Allemagne, les pouvoirs publics ne veulent reconnaître les méfaits des éoliennes sur la santé des riverains de parcs éoliens. C'est l'omerta !

Par ailleurs, tous les promoteurs éoliens, France Energie Eolienne, l'Ademe prétendent qu'à une distance de 500m entre les éoliennes et les habitations, le bruit d'une éolienne ne dépasse pas les 35 dB !! La réalité est toute autre. Ils « oublient » juste de préciser que divers facteurs tels la puissance de l'éolienne, la hauteur de l'éolienne, la direction du vent, la vitesse du vent, la topographie etc.... influent énormément sur le bruit d'une éolienne. Il a été constaté qu'à 750m d'une éolienne, le bruit mesuré atteint plus de 45 dB et qu'il faut fermer les fenêtres la nuit pour pouvoir atténuer le bruit et pour espérer dormir !

La France fait la même erreur que l'Allemagne en misant que sur l'éolien alors que la priorité était de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et surtout de chercher des alternatives qui n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.

Force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères.

Tous ceux qui veulent encore croire les discours des promoteurs éoliens, de certains qui se prétendent « écologistes ou des élus en quête de retombées financières pour leurs communes, devraient prendre connaissance des derniers ouvrages parus :

- « le scandale éolien » d'Antoine Waechter (ingénieur écologue)
- « éoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouglé

Pour ceux qui malgré tout refusent encore la réalité, le mieux est de vivre au moins 3 semaines (7/7, 24h/24) dans les Hauts de France ou en Allemagne du Nord, à proximité immédiate des éoliennes (à moins de 800m) dans l'une des communes encerclées par des dizaines d'éoliennes (ex. : Vauvillers, Hangest-en-Santerre, Schönfeld, Dobberkau etc...).

Nos campagnes se transforment actuellement en friche industrielle avec l'implantation de milliers d'éoliennes. Un parc éolien en attire souvent un autre à côté ou alors il s'agrandit !

L'humain est responsable de la destruction de la planète. N'aggravons pas la situation avec un programme de transition écologique qui n'est pas respectueux de l'environnement, qui ne protège ni la nature, ni les humains, ni les animaux, ni les océans.

Il est grand temps de dire STOP à l'éolien.

Sylvia KIEFFER

Pièce jointe (1)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NEUVILLE EN AVESNOIS

Compte n° 7
reçu par l'intermédiaire
de la Préfecture du Nord
GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Afférents au conseil municipal	En exercice	NOMBRES DE MEMBRES	
		Présents	Excusés
10	10	8	2

Séance du 15 Novembre 2019

Date de la convocation : 08.11.19

L'an deux mil dix neuf et le quinze novembre à dix huit heures trente minutes,

Date d'affichage : 08.11.19

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Objet de la Délibération :

Parc éolien du chemin de Valenciennes à Haussy

sous la présidence de Monsieur LEGER JEAN, le Maire.

Présents : MRS HUSSON, REGNAUT, RONCHIN, RASSENEUR
MMES HENNIAUX, CRAPET, DREUMONT

Excusés : MR WITASSE, MME DI MUZIO

Madame HENNIAUX Annie a été élue secrétaire de séance.

Par courrier de la Préfecture du Nord en date du 13 novembre 2019 nous informant de l'ouverture d'une enquête publique de l'objet en référence du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus

Considérant que les champs éoliens sur nos territoires sont sursaturés

-qu'ils sont de nature à modifier et à perturber les couloirs de migrations des oiseaux

-qu'ils sont de nature à porter atteinte à notre environnement

-qu'il n'est pas porté de façon scientifique à notre connaissance de l'incidence sur les ondes de télécommunications

-que ces implantations portent atteintes au domaine cultivable par l'artificialisation des terres cultivables

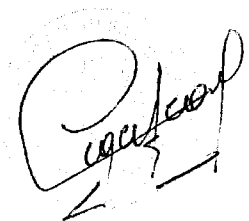
Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal par 7 voix « contre » et 1 voix « pour » se prononce contre l'implantation du champ éolien du chemin de Valenciennes sur la commune de Haussy

Pour copie conforme,

En séance, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.
Le Maire,

OK. vérifié que la commune
se trouve dans la liste Préfecture.
"Communes à moins de 6 km
du site"



GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Le 20 décembre 2019 à 12 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné Serge GERARD Commissaire-Enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du 20 novembre au 20 décembre 2019 de heures aux heures habituelles d'ouverture et de heures à de la main d'Hausy.

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages n°s 3 et 4)

En outre, j'ai reçu 12 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - Lettre en date du de M.
- 2. - Lettre en date du de M.
- 3. - Lettre en date du de M.

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Département
du Nord

Arrondissement
de CAMBRAI

Canton
de CAUDRY

Commune de
HAUSSY

59294

Tél. 03.27.72.03.70

Fax. 03.27.72.03.71

E-mail : haussy.mairie@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune n° 8
GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Reçu par mail de la
Préfecture du Nord
le 16/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°

2019-059

Date de la convocation : 22.11.2019

Date d'affichage de l'avis : 22.11.2019

Nombre de Conseillers :

	En exercice	19
	Présents	13
	Absents	06
dont	Procurations	04
	Votants	17

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.

Etaient présents : M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, Mme LEVREZ THERON Hélène, Mme RICHIR Francine, Adjointes, M. LOINTIER Gérard, Mme LAMAND LEMPEREUR Evelyne, Mme PAVOT WIGNOLLE Fabienne, Mme DOIGNEAUX-VAILLANT Catherine, Mme NECENDRE LAMAND Mireille, M. ROGER Benoit, M. MENARD Nicolas, Mme LEVEQUE DELCROIX Maryse, Mme MOREAU SORRIAUX Dominique, M. VILETTE Jérôme.

Avaient donné procuration : M. BUISSET Henri à Mme RICHIR Francine
M. GRESSIEZ Bertrand à M. LOINTIER Gérard, Mme PAVARD Valérie à Mme PAVOT Fabienne
M. DELACHE Frédéric à M. BOUCLY Jean-Marc

Etaient absents : M. DETRIVIERE Frédéric (excusé), M. MOINE Philippe

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Dominique

OBJET : PROJET DE PARC EOLIEN DU CHEMIN DE VALENCIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HAUSSY

Suite à l'ouverture de l'enquête publique le 20 novembre 2019, relative au projet éolien du chemin de Valenciennes, le conseil municipal est invité à rendre un avis sur la demande d'autorisation.

Le dossier complet est consultable en mairie jusqu'au 20 décembre 2019, il représente onze kilos de documents et Monsieur le Commissaire-Enquêteur tient cinq permanences durant le mois de l'enquête publique.

Un document de synthèse de 14 pages établi par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été transmis par mail aux élus.

Pour rappel, la C.C.P.S. a la compétence « EOLIEN » et a décidé de limiter à 40 le nombre d'éoliennes sur son territoire.

Par ailleurs, une lettre d'information n° 2 rédigée par J.P.E.E. et la C.C.P.S. a été distribuée dans tous les foyers du village avant l'ouverture de l'enquête publique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 15 VOIX POUR ET 02 VOIX CONTRE (Mme MOREAU Dominique et M. VILETTE Jérôme)

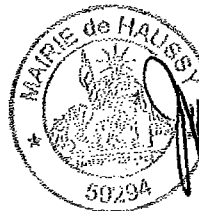
EMET UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE PARC ECOLEINE DU CHEMIN DE VALENCIENNES

A HAUSSY.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marc BOUCLY

Certifié exécutoire

Par Nous, Maire de HAUSSY

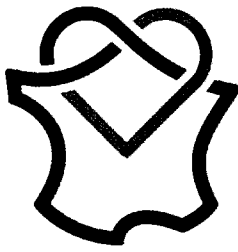
Compte-tenu de la transmission

En Sous-Préfecture de CAMBRAI

Le.....

Et de la publication

Le.....



Région
Hauts-de-France

Le Président

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

Courrier n° 9
reçue par courrier postal à la
Mairie d'Haussy le 09/12/2019.

Monsieur Serge GERARD
Commissaire enquêteur
Mairie d'Haussy
2 Place Jean Jaurès
59294 HAUSSY

Lille, le **03 DEC. 2019**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.

Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de tout projet d'implantation sur le territoire de la commune d'Haussy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND

Copie adressée à : Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Conseillère régionale
Monsieur Adrien DI PARDO, Conseiller régional
Madame Isabelle PIERARD, Conseillère régionale

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

DELIBERATION N°029/2019

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry



COMMUNE
DE
SOMMAING SUR ECAILLON
59213

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 14 décembre 2019 à 10 heures.

Présents : MM CARPENTIER Marc, SALENGRO Roland, LENOIR Christian, STERLAY Régis, DUMONT Christophe, GABELLE Jean-Pierre et GILLERON Pascal.
Mme MAROUSEZ Marie-Geneviève.

Council n° 10

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur
déposé le 20/12/2019
à 9h

Absentes : DUPART Marlène et DESOMBREUX Clarisse.

Secrétaire de séance : GILLERON Pascal

Nombre de conseillers

en exercice :	10
présents :	8
votants :	8
absents :	2
pouvoirs :	0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un nouveau projet éolien à Haussy ; ajout de cinq édifices. Il est prévu d'ajouter ces éoliennes en quinconce avec les six existantes en se rapprochant du territoire de Sommaing.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis au projet :

Date de la convocation : 09/12/2019
Date d'affichage : 09/12/2019

- 5 voix : avis défavorable
- 3 abstentions

OBJET

**DELIBERATION
CONCERNANT UN NOUVEAU
PROJET EOLIEN A HAUSSY.**

Certifié exécutoire par Nous Maire de Sommaing sur Écaillon
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de ce document le 18 décembre 2019.



Le Maire,
Marc CARPENTIER

Pour copie certifiée conforme
Sommaing sur Écaillon, le 18 décembre 2019.



Maire,
Marc CARPENTIER

[INTERNET] les eoliennes

Courrier n° 14

Reçu le 20/12 par
préfecture

Sujet : [INTERNET] les eoliennes

De : Therese Caudron <therese.caudron@yahoo.fr>

Date : 20/12/2019 19:19

Pour : "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

GERARD Serge
Commissaire-Enquêteur

C'est inquiétant et insupportable.

A ce rythme là, nos plaines agricoles seront défigurées par des forêts d'éoliennes.

C'est ainsi beaucoup de pollution en amont.

Nous consommons trop, nous sommes dans un système du "jamais assez"

Les éoliennes " ça suffit"

Soyons raisonnable et responsable.

Quels seront les impacts sur le monde du vivant??

Attendons les résultats

Didier ESCARTIN
ESCARMAIN

Comme n° 12
déposé le 20/12.

GERARD Serre
Commissaire-Enquêteur

à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de HAUSSY
2 Place Jean Jaurès,
59294 Haussy

Objet : Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien dit « Chemin de Valenciennes » à Haussy.

Monsieur,

La Communauté de Communes du Pays Solesmois s'inscrit dans une ambition de transition énergétique et a décidé de s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan ENR), pour et par le territoire. Elle s'est ainsi doté, en février 2018, de la compétence facultative d'« Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes » pour mener à bien sa politique et initier son plan ENR à l'échelle de son territoire en toute légitimité.

Considérant la suppression en mars 2013 du dispositif ZDE (zone de développement éolien), qui permettait aux intercommunalités de maîtriser les conditions de développement de l'éolien sur leur territoire, et face à la multiplication de nombreuses initiatives privées, la CCPS a souhaité maîtriser le processus et valoriser au mieux les ressources sur son territoire et pour ses habitants.

La stratégie communautaire définie repose sur un encadrement des implantations futures d'éoliennes avec un maximum de quinze éoliennes supplémentaires. Considérant la possibilité offerte aux collectivités territoriales et leur groupement de participer au capital de sociétés de développement, la CCPS, accompagnée par un Assistant à Maîtrise d'ouvrage financé par le Pays du Cambrésis a pris l'initiative d'un appel à projet afin de sélectionner les développeurs acceptant de s'inscrire dans une démarche de co-développement raisonné, acceptant l'introduction du bloc communal au capital des futures sociétés dans la limite de 49,9% des parts.

Ces projets menés en concertation entre la CCPS, les développeurs locaux et le territoire porteront le parc éolien total sur les communes de la CCPS à quarante aérogénérateurs au maximum, parc qui comprend d'ores et déjà :

- Celles déjà construites et en service (six à Haussy, trois à Saint Python et trois à Viesly),
- Celles autorisées (huit à Solesmes),
- Celles en cours d'instruction et dont le projet a été élaboré en partenariat avec la commune (cinq à Saulzoir),

Le projet, objet de la présente enquête publique dit « Chemin de Valenciennes » à Haussy est intégré au plan ENR de la communauté de commune. Par délibération du 12 décembre 2018, la Communauté de Communes du Pays Solesmois s'est engagée à contractualiser avec JPEE sur la base d'un protocole d'accord encadrant la future société par actions simplifiées pour les différentes étapes de développement, financement construction, maintenance et exploitation. Le financement sera ouvert aux citoyens.

Sans prise de risque financier pour la collectivité, le partenariat doit à la fois permettre un développement raisonné et maîtrisé des installations éoliennes sur notre territoire et une juste redistribution de la valorisation financière générée. En participant au nécessaire développement d'une énergie alternative, les habitants pourront, entre autres, bénéficier d'aides conséquentes pour l'indispensable rénovation thermique du parc de logement sur notre territoire.

Parce que ce projet, s'inscrit dans la stratégie du territoire,

Parce qu'il contribue à une maîtrise raisonnée du développement éolien,

Parce que le modèle économique innovant permet un partage équilibré des retombées financières au profit des communes et habitants de notre territoire,

Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,

Vue la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (ENR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Considérant le modèle économique choisi par la CCPS prévoyant le co-développement avec le bloc communal, projet défini en concertation avec les habitants et élus du territoire

Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne

Je me permets, à titre personnel, **d'émettre un avis positif** sur le projet de parc éolien dit « Chemin de Valenciennes » à Haussy et **d'en souhaiter la réalisation**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux

Didier ESCARTIN

